

nouveaux et d'aider à leur développement ainsi qu'à l'accroissement de la productivité de l'industrie canadienne par une plus grande utilisation de la recherche et l'application des dernières découvertes technologiques. Le ministère atteint ces objectifs au moyen surtout de programmes d'aide financière.

La Loi stimulant la recherche et le développement scientifiques (SRC 1970, chap. I-10) se veut un instrument d'encouragement d'application générale. Elle a pour but d'amener les sociétés canadiennes à entreprendre de nouveaux travaux de recherche et de développement dont le Canada pourrait bénéficier économiquement grâce à la production éventuelle de produits et procédés nouveaux et améliorés qui pourraient être vendus sur les marchés nationaux et internationaux. Toute société canadienne imposable exerçant son activité au Canada peut faire une demande de subvention. La valeur de cette dernière est établie en fonction des montants que la société consacre à des travaux de recherche et développement au Canada même. Depuis la création du programme en 1967, des subventions de l'ordre de \$168 millions ont été attribuées à des sociétés canadiennes pour des travaux de recherche et développement scientifiques effectués au Canada. Sur ce total, \$30.1 millions ont pu être versés au cours de l'année terminée le 31 mars 1974.

Le Programme d'avancement de la technologie industrielle (PATI) accorde à des projets choisis une aide financière pour la mise au point de produits et de procédés nouveaux ou améliorés intégrant de nouvelles découvertes technologiques et se prêtant bien à l'exploitation commerciale tant sur les marchés nationaux qu'internationaux. Ce programme, créé en 1965, a pour objet d'aider l'industrie canadienne à perfectionner sa technologie et à accroître son activité créatrice en partageant avec les sociétés industrielles le coût de projets déterminés de développement de produits ou de procédés représentant un progrès technologique important. En 1971, le programme a été élargi pour englober les études de marché et les activités préparatoires à la production. Les demandes d'aide sont évaluées en fonction de trois grands critères: la faisabilité du projet du point de vue technique et commercial, l'aptitude de la société à en assurer l'exécution, et l'apport éventuel à la croissance économique du Canada. Parmi les projets qui ont bénéficié d'une aide, on peut signaler le développement de petits et gros avions, de matériel de communication, de matériel électromagnétique de prospection, de dispositifs de sécurité, de machines et de machines-outils perfectionnées, de matériel pour la récolte du bois ainsi que d'appareils pour la protection de l'environnement. Depuis la création du programme en 1965 jusqu'au 31 mars 1974, des subventions d'une valeur de \$214.1 millions ont été accordées pour 778 projets de développement.

Pour demeurer concurrentielle à l'échelle internationale, l'industrie de défense doit suivre de très près le développement de produits et les techniques nouvelles de fabrication dictés par les exigences du matériel militaire moderne. Le Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense (PID) apporte une aide financière à des sociétés industrielles pour le développement de matériel militaire afin de mettre en valeur la compétence technologique de l'industrie canadienne de défense. Les efforts portent principalement sur les domaines de la technologie du matériel de défense offrant des possibilités d'exportation dans le secteur civil. L'aide s'applique également à l'acquisition de machines-outils modernes et autres matériels perfectionnés de fabrication afin de répondre aux exigences strictes des normes militaires, ainsi qu'aux dépenses préalables à la production afin d'établir au Canada des sources de production pour les marchés d'exportation.

Les projets découlant du programme PID ont grandement aidé l'industrie à se spécialiser dans des domaines technologiques offrant des débouchés civils et militaires que le Canada est bien placé pour exploiter. Le ministère et la société intéressés ainsi que, dans certains cas, les gouvernements d'autres pays, se partagent les coûts de ces projets. Une aide a été accordée notamment à des travaux portant sur des systèmes de communication et de navigation aérienne, des moteurs à turbines à gaz pour avions, du matériel de sécurité et de simulation de vol, et des installations d'affichage de l'information. L'exportation des produits qui en ont résulté continue à augmenter, des commandes importantes provenant entre autres d'utilisateurs tels que les sociétés aériennes, les réseaux publics de communication et les systèmes de transmission d'émissions télévisées. Depuis la création du programme en 1959, plus de 740 projets ont bénéficié d'une aide d'un montant total d'environ \$424 millions.

Le ministère administre trois autres programmes en vue d'aider les entreprises canadiennes, et particulièrement les petites entreprises, à suivre les progrès de la technologie et maintenir leur position concurrentielle sur les marchés internationaux. Le Programme des